



Bonnes pratiques relatives à la livraison et la mise en oeuvre de béton prêt à l'emploi destiné à des sols industriels en béton pour des applications intérieures.

FedBeton a développé un **avant-projet de charte** concernant les bonnes pratiques relatives à la livraison et la mise en oeuvre de béton prêt à l'emploi (BPE) destiné à des sols industriels en béton pour des applications intérieures.

Chaque année en Belgique, de grandes quantités de béton sont mises en oeuvre pour des sols en béton polis. Dans la plupart des cas, le sol répond aux attentes du maître de l'ouvrage. Les exigences esthétiques et fonctionnelles attendues du béton sont cependant de plus en plus élevées et les exigences techniques des normes de plus en plus strictes. Dans le même temps, le secteur des producteurs de béton prêt à l'emploi (BPE) ainsi que celui des entrepreneurs spécialisés dans la mise en oeuvre de sols industriels sont confrontés à des impératifs de mise en oeuvre de plus en plus contraignants.

Ces facteurs expliquent en partie l'augmentation du nombre de plaintes relatives à l'apparence des bétons livrés, aux couches de surface des sols polis qui se désagrègent, aux difficultés de mise en oeuvre des bétons commandés pour des dalles de sol, etc.

Face à ces constats, la demande d'un document de référence officiel s'est faite de plus en plus ressentir. Une recherche prénormative sur ce thème est ainsi actuellement en cours sous l'impulsion du CSTC et de FedBeton.

De cette recherche devrait découler un document technique englobant l'ensemble de ces questions. En attendant le résultat de cette étude, le présent document reprend une première série de recommandations importantes découlant de la pratique et de l'expérience des centrales à béton et des entrepreneurs spécialisés dans la mise en oeuvre de sols industriels, et ce, en vue de réduire significativement les risques de dégâts éventuels constatés au cours des derniers mois sur certains chantiers. Se référant explicitement à cette charte, les entrepreneurs spécialisés dans la mise en oeuvre de sols industriels et les centrales à béton s'engagent à respecter scrupuleusement les recommandations reprises.

Le présent texte, qui constitue un guide de bonnes pratiques, est ouvert à tout commentaire. Nous vous invitons dès lors à émettre votre avis.